

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 25 juillet 1975

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LES SINISTRES

LES DOMMAGES CAUSÉS PAR UNE TORNADE À
SAINT-BONAVENTURE—DEMANDE D'AIDE FÉDÉRALE—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Yvon Pinard (Drummond): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question urgente et importante.

Étant donné la tragédie survenue à Saint-Bonaventure, dans la circonscription de Drummond, alors qu'une tornade a causé la mort d'au moins trois citoyens, qu'environ une quinzaine d'autres personnes sont encore portées disparues, et qu'il en est résulté plus d'un million de dommages à la suite de la destruction d'un très grand nombre de maisons, d'édifices commerciaux et d'habitations diverses de la municipalité, et étant donné qu'une demande aurait été faite aux autorités provinciales pour que cette région soit déclarée zone sinistrée, je propose, appuyé par l'honorable député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner):

Que le gouvernement fédéral mette immédiatement tout en œuvre pour venir en aide aux sinistrés de Saint-Bonaventure et leur assurer la coopération de tous les ministères concernés.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Puisque la Chambre y consent à l'unanimité, je vais présenter la motion. Avec l'appui du député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner), le député de Drummond (M. Pinard) propose:

Que le gouvernement fédéral mette immédiatement tout en œuvre pour venir en aide aux sinistrés de Saint-Bonaventure et leur assurer la coopération de tous les ministères concernés.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[Traduction]

LE CANADIEN PACIFIQUE

PROPOSITION D'ENQUÊTE SUR LES PRATIQUES DE LA
SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET D'EMPLOI—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande à

présenter une motion sur une question urgente et de pressante nécessité. Vu que le Canadien Pacifique a décidé arbitrairement de réduire le personnel des lignes principales et de la gare de triage en supprimant un serre-freins, ce qui compromet la sécurité du chemin de fer au mépris de la stabilité d'emploi de ses employés, je propose, appuyé par le député de Brant (M. Blackburn):

Que la Chambre ordonne au ministre des Transports de mener une enquête complète sur les pratiques du CP en matière de sécurité et d'emploi.

M. l'Orateur: En vertu de l'article 43 du Règlement, la motion ne peut pas être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

MESSAGES DE FÉLICITATIONS AUX INDIENS À L'OCCASION
DU CENTENAIRE DE LA SIGNATURE DU TRAITÉ N° 5—RECOURS
À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Cecil Smith (Churchill): Monsieur l'Orateur, je demande, aux termes de l'article 43 du Règlement, à soulever une question urgente et très importante. C'est la même motion que j'ai proposée hier et je prie à nouveau Votre Honneur de me permettre de la présenter. Comme certains articles du Traité n° 5 du lac Winnipeg ont été signés à la rivière Berens et à Norway House, les 20 et 24 septembre 1875 respectivement, entre Sa Majesté la Reine et les tribus indiennes des Saulteux et des Cris des marais, je propose, appuyé par le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling):

Que la Chambre adresse des messages de félicitations aux bandes d'Indiens qui se sont soumis au Traité et qui célébreront au début d'août le centième anniversaire de la signature du Traité numéro cinq des Indiens du lac Winnipeg.

M. l'Orateur: La motion est proposée aux termes de l'article 43 du Règlement. Elle ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Le député de Churchill (M. Smith) propose:

Que la Chambre adresse des messages de félicitations aux bandes d'Indiens qui se sont soumis au Traité et qui célébreront au début d'août le centième anniversaire de la signature du Traité numéro cinq des Indiens du lac Winnipeg.